



Achat d'un parking

Par gugus

Bonjour ,

Le compromis de vente ne serait pas obligatoire pour l'achat d'un parking.

Dans ce cas , il me semble, qu'avant de faire la vente , le notaire doit faire parvenir à l'acheteur , au moins les 3 derniers procès verbaux d'A.G ,ainsi que les relevés de charges des 2 dernières années et puis peut être plus ?

Merci pour vos réponses.